

Négociation nationale pour rattraper l'inflation : **Chantage sur l'emploi !**

Comme chaque année, les organisations syndicales et le patronat de la Presse Quotidienne Régionale se sont réunis afin de négocier l'indice d'évolution des salaires (rattrapage de l'inflation).

Le patronat a fait la proposition suivante :

Mettre en place un dispositif à l'identique des accords des années précédentes, mais avec un engagement des organisations syndicales que, dans l'entreprise, s'ouvrent très rapidement des négociations afin de trouver le moyen de diminuer la masse salariale d'une valeur équivalente à 50 % des indices prévus dans l'accord.

Exemple : si l'accord de branche prévoit une augmentation de 3 %, les négociations d'entreprise doivent aboutir à une diminution de 1,50 % de la masse salariale.

L'ensemble des organisations syndicales s'est élevé fortement contre un tel dispositif, qui revient à entériner de futures disparitions d'emplois dans les entreprises et à organiser la précarité et le développement du travail à temps partiel.

Pour notre part, nous avons réaffirmé nos propositions :

1. Une augmentation de salaire annuelle, basé sur l'indice INSEE, tous ménages hors tabac.
2. Une clause de sauvegarde (très utile dans le cas d'un dérapage de l'inflation).

Après une suspension de séance, le patronat est resté sur ses propositions initiales.

Il a demandé de mettre cette négociation paritaire en suspension jusqu'au jeudi 17 avril 2003.

Notre position :

Dans les faits, le patronat veut remettre en cause les accords de salaire conventionnels.

Nous refusons fermement une dégradation de notre pouvoir d'achat, de la même manière qu'un chantage sur l'emploi.

11 avril 2003